

Impartialité

Il convient que toute certification ou qualification délivrée par SOCOTEC Certification France repose sur des preuves objectives obtenues grâce à une évaluation équitable et qui ne soit pas soumise à l'influence d'autres intérêts ou d'autres parties. Dans ce cadre, tout intervenant sur l'un des dispositifs particuliers de SOCOTEC Certification France s'engage à agir de manière impartiale pour donner confiance dans ses activités, à se conformer aux règles définies par SOCOTEC Certification France en matière d'indépendance et à révéler toute situation antérieure et/ou actuelle pouvant compromettre son impartialité.

Les menaces qui pèsent sur l'impartialité sont les suivantes :

- les intérêts personnels: cette menace est due au fait qu'une personne ou une entité agisse dans son propre intérêt. Son intérêt financier représente une menace susceptible de compromettre l'impartialité d'une certification.
- l'autoévaluation : cette menace est due au fait qu'une personne ou une entité évalue son propre travail. L'un des moyens permettant de ramener la menace à un niveau acceptable consiste à laisser passer une période minimale de deux ans (cinq ans dans le cadre d'un dispositif de qualification d'entreprises) après la fin de l'éventuelle prestation de conseil ou de formation fourni par l'évaluateur, dans le domaine concerné.
- la familiarité (ou confiance) : cette menace est due au fait d'entretenir une trop grande proximité relationnelle ou de faire trop confiance aux personnes évaluées plutôt que de rechercher des preuves lors des audits.
- l'intimidation : cette menace est due au fait qu'une personne ou une entité éprouve la sensation de subir des pressions directes ou insidieuses, par exemple la menace d'être remplacée ou dénoncée à sa hiérarchie.

Confidentialité

La maîtrise de l'équilibre entre la confidentialité et la transparence influe sur la confiance des parties prenantes et leur perception de la valeur des activités de certification. Dans ce cadre, tout intervenant sur l'un des dispositifs particuliers de SOCOTEC Certification France s'engage à préserver la confidentialité de toutes les informations des clients obtenues ou générées au cours des activités de certification ou de qualification.

Les informations relatives aux dispositifs particuliers de SOCOTEC Certification France (fonctionnement, modalités d'évaluation, projets de développement...) sont également des informations strictement confidentielles qui ne doivent pas être divulguées à des tiers sans accord préalable du Directeur Opérationnel de SOCOTEC Certification France.

Responsabilité et loyauté

Quel que soit son statut, tout intervenant sur l'un des dispositifs particuliers de SOCOTEC Certification France doit strictement se cantonner aux activités qui lui sont confiées. Chaque personne soumise à ce code de déontologie s'engage à agir avec sérieux et honnêteté puis à respecter les procédures mises en œuvre par SOCOTEC Certification France.

L'engagement de loyauté porte également sur le respect de l'image de marque de SOCOTEC Certification France que chacun veillera à ne pas dégrader, ni de nuire à son intérêt.

En cas de manquement à ces engagements, SOCOTEC Certification France se réserve le droit d'appliquer des sanctions allant de la simple lettre d'avertissement à la rupture du contrat ou du mandatement.

Le / / ,
à :

Prénom, nom et signature précédée de la mention
« *Je m'engage sur l'honneur à respecter ce code de déontologie* »

GEN_FORM_003 – V8.0